

Excellences,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de vous rencontrer pour la première fois dans le contexte de l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale CAFI, en sigle. Le Président du Comité de Pilotage du Fonds National REDD de la République Démocratique du Congo, Monsieur le Ministre des Finances, n'ayant pu faire le déplacement à la COP 23, m'a demandé, en tant que Vice-Président du Comité de Pilotage du FONAREDD, de compléter de vive voix, le message vidéo qu'il nous a fait parvenir.

Mon intervention se concentrera sur les aspects de gouvernance de la forêt, qui constituent la priorité de mon mandat depuis ma prise de fonction en Mai 2017. En effet, un des premiers actes que j'ai posés en tant que Ministre de l'Environnement fut l'annulation des contrats de concessions illégales que nous avons pu découvrir au sein du Ministère.

Point n'est besoin de vous rappeler que la RDC, pays post conflit, de par sa taille, son enclavement et son histoire, fait face à de grands défis, notamment dans le secteur forestier. Ceux-ci comprennent la connaissance et le contrôle du territoire, la bonne gestion et la transparence, les déficits de capacité et les défis

de gestion et de gouvernance équilibrée de notre domaine forestier qui puisse allier les bénéfices économiques et sociaux de l'exploitation forestière avec les bénéfices multiples de la conservation des forêts.

Permettez-moi d'apporter la clarification nécessaire sur ces défis et la manière avec laquelle nous les gérons.

En premier lieu, et sachant que la bonne gouvernance ne peut se faire sans la connaissance de la ressource, les premiers financements de CAFI, à travers le FONAREDD, ont servi à consolider la mise en place d'un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF). Un an après l'initiation de ce programme, la RDC a présenté les dernières données et évolutions sur les dernières années lors du side-event tenu à cette COP 23 le lundi 13 Novembre. Nous savons maintenant que la déforestation a évolué à la hausse entre 2010 et 2014, nous savons où et nous aurons bientôt la capacité de détecter les endroits où les pressions sont les plus fortes. Dans le but d'établir des capacités pérennes, les directions normatives du Ministère, en l'occurrence la Direction des Inventaires et de l'Aménagement des Forêts (DIAF) et la Direction de Développement Durable (DDD), œuvrent, conjointement avec la FAO, à la mise en place des structures, des capacités et des compétences nationales qui nous permettront de suivre les dynamiques du changement de la couverture forestière grâce à un système de monitoring robuste. Ce système est conçu de manière à orienter le

gouvernement dans sa prise de décision, le FONAREDD dans le ciblage des financements, et les observateurs dans leurs missions de terrain.

En deuxième lieu, la bonne gouvernance n'est possible qu'à travers une allocation transparente et efficace des ressources. L'accompagnement de CAFI à travers le FONAREDD dans le cadre de la réforme de l'Aménagement des Territoires, est un élément crucial. En effet, le Schéma National d'Aménagement des Territoires, résultat attendu de ce programme, permettra de projeter les ambitions économiques sur le territoire national tout en tenant compte du capital naturel et forestier dont notre pays est doté. C'est là aussi que l'affectation géographique du patrimoine forestier sera reflétée, définissant clairement les espaces protégés, ouverts à l'exploitation ou affectés à d'autres secteurs économiques. Nous nous engageons aussi à ce qu'une procédure transparente et consultative soit appliquée à l'adjudication de nouvelles concessions.

En troisième lieu, la bonne gouvernance ne pourra se matérialiser tant que l'illégalité prévaut. Les dernières études et analyses effectuées par le programme AGEDUFOR appuyé par l'AFD ont dégagé les tendances sur l'exploitation du bois, et montrent que l'exploitation artisanale et illicite représente plus de 10 fois le volume de l'exploitation industrielle. En partie, l'explosion de cette exploitation artisanale et illégale est due aux besoins croissants de la population, mais elle

est également un des effets imprévus de la durée du moratoire, qui a marqué 15 ans cette année. C'est pour cela que nous souhaitons vivement l'engagement et la participation de toutes les parties prenantes nationales, ainsi que l'accompagnement de la communauté internationale, dans l'initiation d'un processus participatif et transparent de réflexion sur la réalisation des dispositions du Décret présidentiel de 2005 et sur les précautions à prendre avant la levée du moratoire. Je saisis cette opportunité pour rassurer toutes les parties prenantes nationales, particulièrement les organisations de la société civile, ainsi que la communauté internationale, que contrairement au malentendu qui a suivi l'organisation, le vendredi 10 novembre dernier, d'un atelier de réflexion sur le processus conduisant à la levée du moratoire, il n'y aura pas de levée de moratoire tant que toutes les conditions prévues par le décret présidentiel de 2005 ne seront pas remplies et en accord avec les modalités techniques telles que définies par la lettre d'intention que notre gouvernement a signé avec CAFI. [PAUSE]

Reprenant les termes du Ministre des Finances, la RDC souhaite concilier le potentiel de contribution de la forêt au développement économique et social de notre peuple, tout en nous assurant de la bonne gouvernance forestière, la préservation de ce patrimoine inestimable, et la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans la stratégie nationale REDD+. Pour ce faire il est

nécessaire que l'exploitation forestière soit règlementée, que les clauses sociales des contrats soient respectées, que l'exploitation du bois s'inscrive dans des modèles économiques porteurs d'emplois et soucieux de l'environnement et que l'état soit outillé pour renforcer le contrôle et la redevabilité dans ce secteur. Ainsi, nous œuvrons avec nos partenaires nationaux et internationaux à accompagner la foresterie communautaire, mieux encadrer l'exploitation artisanale, garantir le contrôle et l'application de la loi et nous assurer que l'exploitation industrielle se fait selon les normes internationales les plus avancées.

Mesdames et messieurs, de ce qui précède vous reconnaîtrez une forte concordance avec les jalons de la LOI que, au nom de la continuité de l'état et de l'intérêt de notre peuple et de l'humanité, nous endossons sans hésitation aucune. Pour un pays forestier tel que le nôtre, bien gérer la forêt revient à bien gérer notre territoire, notre économie, notre avenir commun.

Je vous remercie de votre aimable attention